



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 **PROCES VERBAL N°30**

Réunion par voie électronique du 10 mars 2026

Président de la séance : Mr Denis OLIVIER

Membres participants : Mrs Thierry BLONDEL – Luc DUVAL - Dominique FONTAINE -

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.
Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOTCLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

COUPE DFSM U13

TIRAGE AU SORT COUPE DFSM U13

Les rencontres sont programmées le Jeudi 14 mai 2026 à 14h

Tirage au sort intégral.



PLATEAU 1

EPOUVILLE

US GODERVILLE 2
US EPOUVILLE 1
ST AUBIN FC 1
ET PLA FOUCARMONT REA 1

PLATEAU 2

MADRILLET CHATEAU BLANC

US LONDINIÈRES 1
AS MADRILLET CH BL 1
AS MESNIÈRES 1

PLATEAU 3

GRAND QUEVILLY

ROUEN SAPIN FC 2
GRAND QUEVILLY FC 3
US LILLEBONNE 1

PLATEAU 4

PAVILLY

RC NORMAND 2020 1
CANTELEU FC 2
O PAVILLY 3

PLATEAU 5

GRAND COURONNE

FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 2
GRPT ST AUBIN VIGOR 1
GRAND COURONNE FC 1

COUPE PITCH U13

Plateau n°6 du 7 mars 2026 à QUEVILLY

Opposant : QRM 1 – SC FRILEUSE 2 – DIEPPE 2 – DARNETAL 1

La commission inflige une amende à DIEPPE de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence d'éducateur)

EQUIPES QUALIFIEES POUR LA FINALE DEPARTEMENTALE

Le samedi 28 mars 2026 à YVETOT

- 1 – SC OCTEVILLE 1
- 2 – OLYMPIA 'CAUX 1
- 3 – ECOLE FOOT ELBEUF 2
- 4 – ESM GONFREVILLE ORCHER 1
- 5 – HAVRE CAUCRIAUVILLE 1
- 6 – FC ROUEN 1899 1
- 7 – GRAND QUEVILLY FC 2
- 8 – DEVILLE MAROMME 1
- 9 – QRM 1
- 10 – SC FRILEUSE 2
- 11 – ROUEN SAPINS FC 1
- 12 – ES MESNIL ESNARD 1
- 13 – FC DIEPPE 1
- 14 – FC OFFRANVILLE 1
- 15 – FUSC BOISGUILLAUME 3
- 16 – YVETOT AC 1

Le Président de séance
Mr. Denis OLIVIER

Le Secrétaire de la commission
Mr. BLONDEL Thierry